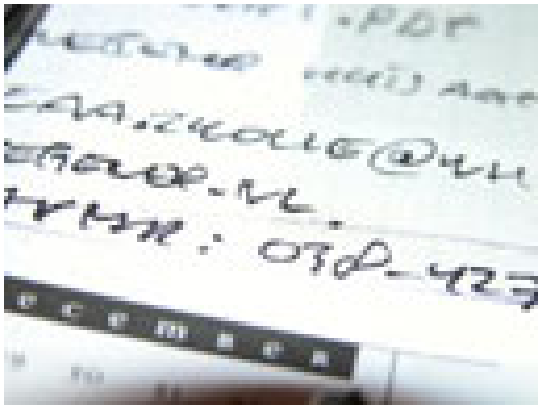


C’est une nouvelle tâche faite sur le glorieux blason du FC Barcelone. Un peu plus de deux mois après la démission du président Sandro Rosell à la suite de l’ouverture d’une enquête judiciaire sur le transfert de Neymar, le club catalan s’est vu infliger par la Fifa une interdiction de recrutement pour la saison prochaine.

Le motif ? Des infractions relatives aux transferts de dix joueurs étrangers mineurs entre 2009 et 2013. « La commission de discipline a considéré l’infraction comme grave et a décidé de sanctionner le club d’une interdiction de transfert, au niveau national et international, pour les deux prochaines périodes de transferts (mercatos d’été 2014 et d’hiver 2015), ainsi que d’une amende de 450 000 francs suisses (370 000 €) », explique la Fifa.

Le règlement international stipule en effet qu’un joueur ne peut être transféré à l’étranger avant l’âge de 18 ans, sauf exception accordée après évaluation par la Commission du statut du

joueur. Une nouvelle fois touché dans son image, le club espagnol, qui dispose désormais d'un délai de quatre-vingt-dix jours pour régulariser sa situation, a d'ores et déjà fait appel de cette décision. Également reconnue coupable de violations du règlement, la Fédération espagnole de football (RFEF) a de son côté été condamnée à une amende de 500 000 francs suisses (400 000 €).

{jcomments on}